REGIE AUTONOME

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 26 MARS 2024

Le Conseil d'Administration s'est réuni au Conservatoire Maurice Ravel, le mardi 26 mars 2024 à 14 h 00, sur convocation du 19 mars 2024, publiée sur le site internet du Conservatoire Maurice RAVEL le 19 mars 2024.

<u>PRESENTS</u>: M. CURUTCHARRY, Président; Mme CASTEL 1ère Vice-présidente; Mme BUTORI; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS: Mme ECHEVERRIA 2ème Vice-présidente; Mmes LASSERRE, PINATEL; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY

<u>POUVOIRS</u>: Mme ECHEVERRIA à Mme CASTEL; M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION:

M. NICOULEAU, Directeur Général

Mme KACY, Chargée de mission suivi analytique et aide au pilotage

M. LEROY, Directeur adjoint musique

M. RACHET, Directeur adjoint délégué à l'orchestre

M. GAVAZZI, Chargé de mission droits culturels, santé et handicap

M. GUALLAR, Responsable administratif et financier

M. TEILLAGORRY, Responsable technique

Mme ELICEIRY, Assistante de direction

Mme MAROTEAUX, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves

La séance est ouverte à 14 h 10 par M. CURUTCHARRY, qui constate que le quorum est atteint et propose l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Mme CASTEL est désignée comme secrétaire de séance.

O/J N°1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 DECEMBRE 2023

Sur présentation de M. CURUTCHARRY, le Conseil d'Administration prend acte du procèsverbal de la réunion du 5 décembre 2023.

O/J N°2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 3 - CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT 23-24 AVEC LE CCN MALANDAIN BALLET BIARRITZ

Rapporteur: M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 4 — CRR : CONVENTION AVEC L'ESAPB, L'ENSEMBLE 0 ET LEROY MERLIN BAYONNE

Rapporteur: M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 5 - CRR : CONVENTION 23/24 AVEC IDB, ICB et BILAKA POUR LE MODULE ZABALA

Rapporteur: M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 6 - CRR : CONVENTION INITIATION MUSIQUES ET DANSES BASQUES A HENDAYE

Rapporteur: M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 7 - CRR : CONVENTION DE COLLABORATION AVEC L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES

Rapporteur: M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 8 - ORCHESTRE : CONVENTION AVEC LA VILLE DE BAYONNE POUR LE CONCERT SYMPHONIE EN FAMILLE

Rapporteur: M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 9 – ORCHESTRE : CONVENTION AVEC LA SNSA POUR LE CONCERT MICHLE « LE LIVRE DES PARABOLES »

Rapporteur: M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 10 - ORCHESTRE : CONTRAT DE CESSION AVEC LE CHŒUR ASCESE

Rapporteur: M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 11 - FINANCES - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Rapporteur: M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CURUTCHARRY remercie l'assemblée et lève la séance à 15 H 30.

Extrait publié sur le site internet du Conservatoire Maurice Ravel le 27 mars 2024.